

Réunion du 26 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Philippe BIES ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Olivier BITZ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL ayant donné pouvoir à Madame Alice MOREL, Monsieur André LOBSTEIN ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND
- Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

N° CG/2012/10 - Administration générale - 5
Accompagnement des collectivités locales qui se dotent d'un
Agenda 21 ou d'un projet territorial de développement durable

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- décide de contribuer à l'adoption d'Agendas 21 et de projets territoriaux de développement durable par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Bas-Rhin
- décide de mettre en place un accompagnement technique et méthodologique en matière d'Agendas 21 locaux : participation à certaines réunions-clé lors de l'élaboration des Agendas 21 locaux, mise à disposition d'outils méthodologiques, mise à disposition des données et expertises départementales, mise en place d'un réseau d'animation
- approuve l'articulation de cette démarche avec celle de contractualisation : information sur la possibilité d'engager une démarche d'Agenda 21 local au niveau intercommunal en amont du renouvellement du Contrat de territoire, possibilité de financer les Agendas 21 locaux dans le cadre des Contrats de territoire, au titre des enveloppes de développement local dédiées au territoire
- décide de proposer cette démarche volontaire aux communautés de communes du Canton de Villé et du Piémont de Barr ainsi que du Bernstein et de l'Ungersberg, dans le cadre du renouvellement de leur Contrat de territoire.

Le Conseil Général donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour affiner les modalités d'articulation de cette démarche en lien avec le renouvellement des Contrats de territoire et en conséquence, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120326-65974-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 04/04/12